

Les années passent et les problèmes subsistent. Beaucoup d'applications du nouvel accord d'entreprise sont difficilement gérables voire non réalisables.

Malgré cela, vos élus DP CGT feront le nécessaire pour porter vos revendications et surtout faire en sorte d'améliorer le quotidien de tous les personnels. Mais ne nous mentons pas, l'esprit de conquête ne peut se faire qu'avec le plus grand nombre. D'où l'importance de discuter entre nous, de confronter les arguments, de lire et se renseigner sur les propositions de la CGT, d'avoir un autre son de cloche que la communication de la direction. Cela fait des années que notre organisation syndicale se bat et propose d'autre choix pour une autre vision industrielle de notre entreprise. Force est de constater l'échec de notre direction à pouvoir finir un sous-marin français. Mais qui va payer les pots cassés à votre avis ?

Voici les points que les élus DP CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ **Postes repères**

Des changements ont été effectués dans les postes repères en début d'année 2018 sans que les personnels ni leur n+1 ne soient mis au courant. Certains personnels avaient contesté leur niveau de responsabilité mais n'ont pas eu gain de cause et cela sans explication. D'autres personnels n'avaient pas contesté en 2017 mais contestent aujourd'hui. La CGT exige un point sur ce sujet.

La réponse a été donnée aux managers par les RRH. Les décisions seront données aux personnels lors des Entretiens Professionnels. Aucun recours n'est possible en cas de désaccord avec la commission. Les personnels n'ayant pas contesté peuvent encore le faire.

Pour la CGT, c'est inacceptable que les personnels n'aient pas été conviés pour défendre leur dossier et qu'il n'y ait plus de recours possible après décision de la commission. Encore une fois quel mépris pour ceux et celles qui doivent réaliser l'objet le plus complexe au monde. Comment s'étonner que l'envie ne soit plus au rendez-vous ?

❖ **Postés**

Lorsqu'un personnel se voit changer d'horaires occasionnellement pour des raisons de service ou personnelles, le bruit court que la prime de postés serait supprimée. En MVP, il serait même annoncé qu'il y aurait eu trop d'abus. La CGT exige des explications :

Pour la DRH « Les propos ont été déformés... Nous allons nous rapprocher du CSPN pour voir l'interprétation du terme cycle complet qu'ils font du nouvel accord. »

Pour remerciement, quand votre encadrement vous demande de changer d'horaire, plutôt que de vous récompenser, la direction vous supprimera votre prime forfaitaire (55MG) pour la remplacer par une indemnisation de poste (2,5 MG par poste). A quoi bon continuer à travailler en posté ?

❖ **Prime tourniquets Laubeuf**

La CGT vous demande de communiquer auprès des personnels sur les modalités d'attribution de cette prime.

Réponse de la DRH : « Seuls les personnels présents en fin d'année 2017 et début 2018 toucheront la prime. »

Nous rappelons que cette prime n'est versée qu'une seule fois et que les personnels qui arriveront sur le chantier après le 1er janvier n'en bénéficieront pas.

❖ **Repos Compensateur Remplacement**

Reprise de la question n°6 de décembre 2017 : Comment va procéder le CSPN pour le paiement des heures RCR au bout des 6 mois pour les personnels n'ayant rien réclamé ? La CGT exige une communication envers tous les personnels.

La DRH nous informe qu'une procédure et un formulaire associé sont en cours de création. Une communication va être faite auprès des personnels.

La direction impose, une fois de plus, des modalités de prise de RCR qui dans la réalité sont ingérables. On attend avec impatience la procédure et il semblerait que RH aussi....

❖ **Rémunération des temps de lavage de mains/douches**

Comment les temps de lavage mains/douches sont-ils rémunérés quand le personnel est soit en temps partiel soit absent 1h dans la journée ou ½ journée ? Comment ces primes apparaissent-elles sur la fiche de paie ? Y-a-t-il un décompte ?

La DRH nous répond que les absences sont sans impact et que le temps n'est pas proratisé.

Le premier paiement de ces primes apparaîtra sur la feuille de paie de février. Nous appelons les personnels à la plus grande vigilance.

❖ **Portables personnels interdit à bord**

Du fait de l'interdiction des téléphones portables personnels à bord à Laubeuf, comment font les personnels concernés pour pouvoir être prévenus en cas d'urgence ?

Dixit la DRH, les appels urgents devront passer par le PCP Le Coadou.

Nous vous recommandons de donner le N° de téléphone du PCP à vos familles !

❖ **Accès piétons porte du midi**

Avez-vous l'intention de fournir des Waders pour les personnels empruntant le portillon piéton ?

La DRH : « Les travaux seront effectués en même temps que le nouveau bâtiment d'accueil en 2019. »

Pas de piscine mais on a déjà le pédiluve...

❖ **Exposition Amiante**

Pouvez-vous nous assurer que tous les personnels ayant été exposés accidentellement ou non à l'amiante sont bien connus et suivis par le service médical ? En effet, de nombreux personnels exposés nous interpellent à ce sujet ?

Pour la DRH, les fiches ont été faites et transmises à la médecine du travail.

Encore trop de fiches ne sont pas arrivées à la médecine du travail. Nous demandons aux personnels concernés de vérifier leur dossier médical et d'exiger un suivi. En cas de problème, n'hésitez pas à alerter vos élus DP CGT.

❖ **Garage à vélo**

Reste-t-il du plexiglas pour protéger les vélos garés à Laubeuf ? Quand sera disponible le futur garage à vélo de Laubeuf, rien n'a commencé ? Il y a urgence, le matériel s'abîme.

La DRH nous répond que le nouveau garage à vélo sera opérationnel le 15 février 2018.

A suivre...

❖ **Métérologie**

Qui effectue les travaux salissants à la métrologie nécessaires à la réalisation normative des mesures ?

D'après la DRH, il n'y a pas de travaux salissants et des lavabos sont mis à disposition.

Nous avons signifié notre désaccord (utilisation de solvants, graisses diverses, toilage de cales...). Depuis toujours, les personnels bénéficiaient de la bonification lavage de mains. La décision de la non indemnisation des temps de lavage de mains a été prise par la RRH contre l'avis du chef de service.

❖ **ECTIME**

Compte tenu de l'importance de la résolution du fait technique de l'ECTIME, du prolongement du planning de ce dernier, des horaires atypiques contraignant pour les personnels que le directeur ne souhaite pas pérenniser ni étendre à d'autres équipes, de l'investissement des personnels exprimé par le management auprès du directeur, des préconisations du CHSCT,

La CGT vous réclame une indemnité financière envers tous les salariés de l'ECTIME dans un souci de cohésion.

Dixit la DH, ce n'est pas prévu.

Les personnels apprécieront.

❖ **Bornes SeaRH dans les ateliers**

Certains personnels doivent valider leur EAA et EDP aux yeux de toute leur équipe car leur seul accès à SeaRH est situé au sein de l'atelier. La CGT vous demande de cloisonner ces bornes afin que ces personnels puissent gérer leur dossier personnel avec plus de discrétion.

La DRH annonce qu'elle va revoir le dispositif.

A suivre ...

❖ **Feuille de paie**

Plusieurs personnels ayant choisi le format papier ne reçoivent plus leur feuille de paie et n'est pas non plus disponible sur leur coffre-fort électronique. Pourquoi ?

La DRH répond qu'il faut contacter le CSPN via l'espace service RH.

Encore une fois, c'est INADMISSIBLE, avoir une feuille de paie et une obligation légale de l'employeur. N'invertissons pas les rôles: ce n'est pas aux salariés de faire des démarches pour obtenir un bulletin de salaire mais bien à l'employeur de s'assurer que chaque salarié en a un.

❖ **Profils horaires**

Les profils AC08 et AC09, journée continue badgeant, ne génèrent pas de prime de panier. La CGT exige que Naval Group se mette en adéquation avec le Code du Travail.

La DRH : « A priori, ces profils génèrent bien une prime de panier. »

A surveiller ...

❖ **Compteur Débit Crédit**

De nombreux compteurs de personnels en postés ne fonctionnent pas. De plus, nombre d'entre eux, ayant toujours été en horaire fixe, démarrent avec un compteur négatif. La CGT exige une régularisation dans les plus brefs délais.

La DRH nous assure que le problème est remonté au CSPN et en cours de traitement.

Personnels concernés, la DRH s'en occupe ...

Nos comptes rendus sont consultables sur le site : www.cgt-arsenal-cherbourg.org



Vos élus DP CGT : AUVRAY Stéphane : 21185 / DEBREUILLY Denis : 55739 / DESSALLE Hervé : 22714 / FAVRE Dominique : 06.65.37.11.13 / HEBERT Géraldine : 56975 HUREL Karine : 55791 / GAUDIN Arnaud : 06.62.31.12.18 / JEANNE Antony : 56073 / LECARPENTIER Morgan : / SOINARD Arnaud : 55671 / TESSON Stéphanie : 21439 / TRAVERT Eric : 21540 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925